

## Aux médias

Villigen, le 9 novembre 2017

### **La CDEP est contre l'initiative « No Billag »**

Villigen AG, le 9 novembre 2017 – Réunis en assemblée annuelle à Villigen, les chefs des Départements cantonaux de l'économie publique se sont clairement prononcés contre l'initiative « No Billag » sur laquelle le peuple devra se prononcer le 4 mars 2018. La CDEP estime que le projet porterait un préjudice considérable au paysage médiatique suisse, l'objectif de l'initiative étant de supprimer la redevance audiovisuelle et de financer le service public radio/TV uniquement par les recettes de la publicité. Seraient particulièrement touchées les régions dans lesquelles le financement ne peut pas être exclusivement assuré par la publicité. Nombre des 34 diffuseurs radio/TV, mais aussi la SSR en tant qu'entreprise média publique, ne pourraient plus fonctionner avec les structures actuelles. Ce sont surtout les cantons francophones, italophones et romanchophones qui en subiraient le contrecoup. Enfin, la pluralité linguistique et la diversité culturelle, marqueurs identitaires de la Suisse, seraient sérieusement menacées.

### **Mise en œuvre de l'obligation de communiquer les postes vacants**

Comme il l'a annoncé, le Conseil fédéral statuera avant la fin de l'année sur la mise en œuvre de l'obligation de communiquer les postes vacants par voie d'ordonnance. Les cantons auront à cet égard un rôle déterminant à jouer puisqu'ils sont responsables des services publics de l'emploi. L'assemblée annuelle a été l'occasion de débattre de certains principes avec le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann. Les outils informatiques, sans lesquels l'obligation de communiquer les postes ne pourrait pas être appliquée, devront être mis à disposition par les instances compétentes, à savoir la Confédération et les cantons.

### **Agenda Intégration Suisse**

Les défis migratoires sont considérables, tout particulièrement l'intégration des réfugiés. Depuis le printemps 2017, la Confédération et les cantons réfléchissent aux moyens d'optimiser les dispositifs et les procédures et de trouver de nouvelles solutions de financement des mesures d'intégration. Les efforts portent essentiellement sur les personnes admises à titre provisoire et sur les réfugiés reconnus. On ne saurait ignorer l'importance des autorités cantonales de l'emploi, l'objectif étant la pérennisation de l'insertion sur le premier marché de l'emploi. La CDEP estime qu'il faut soutenir l'Agenda Intégration Suisse tant sur le plan institutionnel que sur celui de la politique sociale, sans oublier cependant d'évaluer avec précision les chances et les risques que comporte l'insertion.

Pour de plus amples informations :

- Christoph Brutschin (BS), conseiller d'État, président CDEP, 079 661 83 54
- Christoph Niederberger, secrétaire général CDEP, 078 654 64 06